

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** Sonoswiss Cleaner T3 (SW-C T3)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

#### Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

#### Conditions d'utilisation recommandées

Concentré de nettoyage alcalin pour nettoyage aqueux par trempage avec ultrasons de surfaces de métal, de métal léger et de matière plastique avec protection pour métaux amphotères (aluminium etc.).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** Sonoswiss AG  
Sonnenstr. 417, CH-8262 Ramsen/SH  
Téléphone +41 52 742 80 10, Fax +41 52 742 80 18  
E-Mail info@sonoswiss.ch  
Internet www.sonoswiss.ch

**Service des renseignements** Email: info@sonoswiss.ch  
Téléphone +41 52 742 80 10

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements en cas d'urgence** Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich  
Téléphone +41 44 251 51 51

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange ! Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Acute Tox. 4	H332	Méthode de calcul.
Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul.
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul.
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul.

#### Consignes en cas de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS07

**! Mot signal**

Danger

**Consignes en cas de danger**

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Consignes de sécurité**

P260 Ne pas respirer les poussières.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**! Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

aminéthoxylate de graisse de cocos, decan-1-ol, éthoxylé, métasilicate de disodium, carbonate de sodium, Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid, pyrophosphate de tétrasodium

**2.3. Autres dangers**

L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges****Description**

Mélange sous forme de poudre de silicates, carbonates, phosphates alcalins, agents de surface anioniques et non ioniques.

**! Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
61791-14-8		aminéthoxylate de graisse de cocos	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412
7722-88-5	231-767-1	pyrophosphate de tétrasodium	5 - 15	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318

**Composants dangereux (continue)**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
497-19-8	207-838-8	carbonate de sodium	5 - 15	Eye Irrit. 2, H319
6834-92-0	229-912-9	métasilicate de disodium	20 - 40	Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314 / Eye Dam. 1, H318 / STOT SE 3, H335
	932-051-8	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412
26183-52-8		decan-1-ol, éthoxylé	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318

**REACH**

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
61791-14-8	aminéthoxylate de graisse de cocos	Not relevant (polymer).
7722-88-5	pyrophosphate de tétrasodium	01-2119489794-17
497-19-8	carbonate de sodium	01-2119485498-19
6834-92-0	métasilicate de disodium	01-2119449811-37
	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid	01-2119565112-48
26183-52-8	decan-1-ol, éthoxylé	Not relevant (polymer).

**Remarques complémentaires**

Ingrédients selon Annexe VII, A, CE-Règlement 648/2004 (détergents): 5-15% agents de surface anioniques, <5% agents de surface non ioniques, >30% phosphates.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Remarques générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.  
 Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.  
 Conduire chez le médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
 Appeler immédiatement le médecin.  
 Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
**Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels**

risque de perforation gastrique

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
**Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyen d'extinction****Agents d'extinction appropriés**

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde d'azote ( NOx )

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)

Dioxyde de carbone

Oxydes de soufre

Dioxyde de silicium

**5.3. Conseils aux pompiers****Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

Eviter la formation de poussières.

Utiliser un équipement de protection individuel.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

**Équipes d'intervention**

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

Eviter la formation de poussières.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Utiliser un équipement de protection individuel.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Ramasser mécaniquement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation et le dépôt de poussières.  
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.  
Utiliser uniquement des équipements résistant aux bases.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Eviter d'inspirer le poussière.

#### Mesures d'hygiène

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.  
Le produit est hygroscopique.

#### Stabilité au stockage

Durée de stockage: 5 ans.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

aucune autre

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
	Poussières réputées sans effet spécifique	VME, 8 heures	10 / 5 a		
7722-88-5	pyrophosphate de tétrasodium	VME, 8 heures	5		

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid	6 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC (continue)

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
497-19-8	carbonate de sodium	10 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (local)	
6834-92-0	métasilicate de disodium	6,22 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		1,49 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
7722-88-5	pyrophosphate de tétrasodium	2,79 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

#### PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid	5,6 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,268 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
6834-92-0	métasilicate de disodium	1000 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		7,5 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
7722-88-5	pyrophosphate de tétrasodium	0,05 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		50 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	

#### Remarques complémentaires

Valeurs limites d'exposition professionnelle pour les poussières.

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

##### Protection respiratoire

filtre à particules P2

en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

##### Protection des mains

gants (résistants aux lessives alcalines)

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NBR, 0,35mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: FKM, 0,4mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur]: NR, 0,5mm.

##### Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

##### Autres mesures de protection

vêtement de protection résistant aux bases

##### Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

##### Dispositifs techniques appropriés de commande

Ventilation technique en cas d'exposition continue.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>aspect</b> poudre	<b>Couleur</b> blanc	<b>Odeur</b> caractéristique
-------------------------	-------------------------	---------------------------------

**Seuil olfactif**  
non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	ca. 12	20 °C	10 g/l		
<b>plage d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Plage de fusion</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	aucune				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non applicable				
<b>Température d'inflammation</b>					aucune
<b>Température d'auto-inflammation</b>					non spontanément inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non applicable				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non applicable				
<b>Pression de vapeur</b>	non disponible				
<b>Densité relative</b>	non déterminé				
<b>Densité en vrac</b>	920 kg/m <sup>3</sup>				
<b>Densité de vapeur</b>	non applicable				
<b>Solubilité dans l'eau</b>	100 g/l	20 °C			
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	0,7				Valeur pour Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid.
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non applicable				
<b>Teneur en solvant</b>	0 %				
<b>Vitesse d'évaporation</b> eau: 0,36 (ASTM D3539).					
<b>Propriétés comburantes</b> aucune					
<b>Propriétés explosives</b> aucune					
<b>9.2. Autres informations</b> Le mélange n'est pas classé comme corrosif pour les métaux. Aucune autre information significative disponible.					

## ! RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Dégagement de chaleur au contact des acides.  
Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides.

### 10.4. Conditions à éviter

non significative

### 10.5. Matières incompatibles

#### Substances à éviter

Réagit au contact des acides.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.



**! RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	2000 - 2500 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	ca. 2,3 mg/l ( )		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	poussières/brouillards
<b>Irritation de la peau</b>	Corrosif			
<b>Irritation des yeux</b>	Corrosif.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

Effets irritants sur le système respiratoire: STOT SE 3 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

**Danger par aspiration**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

**! Contrôles toxicologiques (informations diverses)**

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

métasilicate de disodium : DL50(orale, rat): 1152 mg/kg .

**Constatations empiriques**

dessèche la peau

le produit provoque des brûlures

**! RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 44 mg/l		calculé	
<b>Daphnie</b>	CE 50 67 mg/l		calculé	
<b>Algues</b>	CE 50 61 mg/l		calculé	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

<b>Dégradabilité physico-chimique</b>	100 %	Neutralisation, mesure de pH.	Propriétés alcaliques sont éliminées à 100%.
<b>Biodégradabilité</b>	> 70 %	diminution du COD (carbone org. dissous)	Biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

métasilicate de disodium: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.  
carbonate de sodium: Aucune bioaccumulation.  
aminethoxylate de graisse de cocos: non disponible.  
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid: La bioaccumulation est improbable.  
pyrophosphate de tétrasodium: La bioaccumulation est improbable.  
decan-1-ol, éthoxylé: non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

carbonate de sodium: non disponible.  
métasilicate de disodium: non disponible.  
aminethoxylate de graisse de cocos: non disponible.  
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.  
pyrophosphate de tétrasodium: modérément mobile dans le sol (Koc: ~150).  
decan-1-ol, éthoxylé: non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**12.6. Autres effets nocifs**

Aucune autre information signifiante disponible.

**Remarques diverses relatives à l'environnement**

	Valeur	Méthode	Remarque
<b>DCO</b>	0,2 gO2/g		
<b>Valeur AOX</b>	D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.		

**Remarques générales**

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.  
Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.  
Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.  
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Code déchets	Nom du déchet
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

**Recommandations relatives au produit**

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.  
Neutraliser avec de l'acide de vinaigre (60%) ou de l'acide de citron (solide, cristalin) lorsqu'un bain en acier inox est utilisé.  
Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.  
Transporter dans un centre de traitement physico-chimique, en respectant les prescriptions officielles locales.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

**Produit de nettoyage recommandé**

l'eau.

**! RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN 3253	UN 3253	UN 3253
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	TRIOXOSILICATE DE SODIUM	DISODIUM TRIOXOSILICATE	DISODIUM TRIOXOSILICATE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> aucune			
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b> non signifiante			
<b>Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID</b> Étiquette de danger 8 code de restriction en tunnel E			

**! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Autorisations**

non signifiante

**! Limites d'utilisation**

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**Autres réglementations (UE)**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

**Directive COV (composants organiques volatils)**

Teneur COV 0 %

(composants organiques volatils)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

**! RUBRIQUE 16: Autres informations****Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.2

**! Source des principales informations**

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.